



RCS : LAVAL

Code greffe : 5301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LAVAL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 01113

Numéro SIREN : 582 131 264

Nom ou dénomination : JOUVE

Ce dépôt a été enregistré le 09/01/2017 sous le numéro de dépôt 101

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU 14 NOVEMBRE 2016**

L'an deux mille seize,
Le quatorze novembre, à 16 heures 30,

Le Conseil d'administration de la Société JOUVE s'est réuni au 11, Boulevard Sébastopol, Paris 1^{er}, sur la convocation de son Président, M. Geoffrey GODET, par lettre en date du 3 novembre 2016.

Sont présents :

- M. Geoffrey GODET Président

.../...
- M. Pierre-Yves ROMAIN Secrétaire Général Groupe
 Secrétaire du Conseil

.../...

**COOPTATION DE MONSIEUR GILLES DE LA ROCHEFOUCAULD EN QUALITE
D'ADMINISTRATEUR DE JOUVE EN REMPLACEMENT DE LA SOCIETE PRESSE
PARTICIPATIONS, DEMISSIONNAIRE.**

Le Président informe le Conseil d'Administration de la décision de la société PRESSE PARTICIPATIONS de se démettre de son mandat d'administrateur de la Société à compter du présent Conseil.

Il précise au Conseil d'Administration que celui-ci, compte tenu de la décision de PRESSE PARTICIPATIONS, se trouve en situation de procéder à la cooptation d'un nouvel administrateur, et que Monsieur de LA ROCHEFOUCAULD, que les administrateurs connaissent, est candidat à ce mandat d'administrateur.

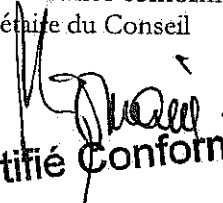
Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration coopte à l'unanimité Monsieur Gilles de LA ROCHEFOUCAULD en qualité d'administrateur, en remplacement de PRESSE PARTICIPATIONS, démissionnaire, et pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de la société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Monsieur Gilles de LA ROCHEFOUCAULD confirme en séance qu'il accepte le mandat qui lui est confié, remercie le Conseil de la confiance qui lui est témoignée et déclare que rien ne s'oppose à sa nomination. Conformément à la loi, cette nomination est faite sous réserve de sa ratification par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Le Conseil d'administration donne tous pouvoirs au Président à l'effet de prendre toutes mesures utiles pour la mise en œuvre de la présente décision.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, un administrateur et le Secrétaire.

Pour copie certifiée conforme
Le Secrétaire du Conseil


Certifié Conforme